



Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°60

Hiver 2016

*joyeuses
fêtes*

Sommaire

Vie locale

Réunions.....	4
Brèves.....	7
Actualités	8
Échos.....	10
Associations.....	16
Zoom sur.....	18

Informations

Notes générales	20
Emploi.....	22
Environnement.....	23

Lectures

Mémoires.....	24
---------------	----

À votre attention

Allo?!.....	26
État civil - Le coin du jeu.....	27



↳ Aménagements P08



↳ Patrimoine P10



↳ Agir avec PNRL P14

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la MAISON DE VILLAGE

Ont participé à ce numéro :



articles et photos : le comité et la commission
«information et communication»
conception : Sébastien FARGET
photo première de couverture : Michèle MICHEL
impression : L'imprim à APT



↳ une idée dans l'air P18

En quelques lignes...

Alors que les fêtes de fin d'année s'approchent nous pouvons jeter un dernier regard sur l'année écoulée. Tout au long de l'année 2016 notre commune a été, une fois de plus, riche en manifestations festives et animations, expression du dynamisme associatif et de la volonté de participer activement à son développement. Si l'attractivité de notre territoire passe toujours par ses paysages remarquables, la qualité de vie demeure toujours un élément privilégié.

Malheureusement comme l'an dernier notre pays a traversé des épreuves douloureuses, avec des vagues d'attentats qui l'ont marqué dans son identité et dans ses valeurs. La réaction nationale qui en a résulté a été à nouveau digne et forte. Mais les inquiétudes sur notre avenir sont de plus en plus pesantes. Il nous appartiendra en 2017 de défendre encore, et partout, notre solidarité, notre mode de vie et les fondements de la République.

Je vous souhaite de belles fêtes de Noël et vous présente mes vœux sincères de bonheur, de santé pour 2017. Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Didier PERELLO

***Didier PERELLO et le Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année
et ont le plaisir de vous inviter
à la traditionnelle cérémonie des vœux
le mardi 10 janvier à 18h30 à la salle des fêtes***

Conseil Municipal du 29 Septembre 2016

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Aimé GIRARD, Alice PHILIPPE, Hervé CHABOWSKI, Natacha CLOCHARD, Pierre FERRAZ, Françoise PASCAL.

Etaient absents : Pierrette DROUARD (pouvoir à M. Perello), Michèle MICHEL (pouvoir à M. Chabaud), Nicolas CARRARA, Vanessa ROSSI.

Thierry MARTEL, Véronique MILLE, Alain HECKMANN partis après le premier point.

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 25 Août et 9 Septembre 2016.

Madame Mille s'étonne que le procès-verbal du 25 août ait été publié dans le journal municipal avant même son approbation par le présent Conseil. Monsieur le Maire répond que seul le compte-rendu, indiquant le résultat du vote des délibérations, est publié. Monsieur Heckmann s'étonne que la municipalisation de la bibliothèque, qui doit faire l'objet d'un vote du présent Conseil, ait déjà été annoncée dans le même bulletin municipal et qualifie cela de « déni de démocratie ».

Approuvés à l'unanimité des présents après que Madame Mille et Messieurs Heckmann et Martel aient quitté la séance.

2. Attribution de logements communaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil les candidatures qui ont été retenues pour le logement de la gare de Lumières et un logement au Grand Verger.

Approuvé à l'unanimité

3. Municipalisation de la bibliothèque associative.

Un agent communal, M. Sébastien Farget, sera affecté à la bibliothèque en partenariat avec les bénévoles et continuera à assurer la gestion de la Maison de Village. Ceci permettra d'avoir une plus grande amplitude des horaires d'ouverture au public et de recentrer les besoins et les charges de la commune.

Approuvé à l'unanimité

4. Modification de la régie de recettes : ajout d'un produit.

Il est proposé d'ajouter à la régie communale existante le produit des adhésions annuelles à la bibliothèque.

Approuvé à l'unanimité

5. Admission en non valeur de créances irrécouvrables.

A la demande du Percepteur de Gordes pour des créances dont le débiteur est insolvable.

Approuvé à l'unanimité

6. Participation intercommunale au frais de scolarité.

Demande faite auprès des communes des Beaumettes et de Saint Pantaléon pour les enfants qui fréquentent l'école de Goult. Il est proposé d'augmenter la participation demandée à 700 € par élève.

Approuvé à l'unanimité

7. Motion pour le maintien de la maternité du Centre hospitalier d'Apt.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour interpellier le Ministère des Affaires sociales et de la Santé pour :

- qu'il mette fin à l'incertitude qui pèse sur l'avenir du Centre Hospitalier du Pays d'Apt ;
- qu'il applique les déclarations concernant les services de santé de proximité en France sur le Pays d'Apt
- qu'il s'engage à ce que le service maternité du Centre Hospitalier du Pays d'Apt soit maintenu.

Approuvé à l'unanimité

8. Attribution d'un logement communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil la candidature retenue pour le logement de la Gloriette.

Approuvé à l'unanimité

POINT SUR LES TRAVAUX ET COMMISSIONS.

- Travaux entrepris sur la RD 900 par le Conseil Départemental ; ils dureront jusqu'en février 2017.
- La commune va aménager le chemin rural de la Viginière, le long de la Véloroute.

QUESTIONS DIVERSES.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
- Dissolution du Syndicat Intercommunal du collège du Calavon au 31 août 2016.
- Droits de place versé par les forains à la commune pour leur occupation du domaine public : 150 €.

* * * * *

Conseil Municipal du 16 Novembre 2016

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Aimé GIRARD, Pierrette DROUARD, Nicolas CARRARA, Alice PHILIPPE, Hervé CHABOWSKI, Natacha CLOCHARD, Pierre FERRAZ, Françoise PASCAL, Véronique MILLE, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN.

Etaient absents : Michèle MICHEL (pouvoir à M. Chabaud), Vanessa ROSSI.

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 2016.

Madame Mille observe que le procès-verbal énumère le nom de tous les conseillers présents en début de séance et que cette liste n'est pas mise à jour avant d'indiquer que « le procès-verbal est approuvé à l'unanimité », alors même qu'elle-même, Monsieur Heckmann et Monsieur Martel avaient quitté la séance.

Monsieur le Maire répond qu'avant cette mention de vote à l'unanimité, il est clairement indiqué au procès-verbal que trois conseillers ont quitté la séance ; il observe que le nombre de votants est toujours apprécié en fonction des conseillers physiquement présents ou ayant donné procuration. Il rappelle la différence entre compte-rendu et procès-verbal des séances du Conseil municipal et propose que le compte-rendu du Conseil, qui est diffusé dans le bulletin municipal, mentionne expressément : « approuvé à l'unanimité des présents après que Madame Mille et Messieurs Heckmann et Martel aient quitté la séance ».

Sans autre observation, le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 3 contre (M. Heckmann, M. Martel, Mme Mille).

2. Attribution d'un logement communal.

Attribution du logement T4 de la maison Domitia à compter du 1er janvier 2017.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention à la DRAC pour la réalisation d'une étude pour la chapelle des Hommes.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles peut aider la commune pour le financement de cette étude, chiffrée à 5 775 € HT, à hauteur de 40 %.

Approuvé par 11 voix pour, 1 contre (Mme Mille) et 2 abstentions (M. Martel, M. Heckmann)

4. Participation intercommunale aux frais de scolarité.

Reprise de la délibération du 29 septembre suite à une erreur du nombre d'enfants inscrits.

Approuvé à l'unanimité

5. Autorisation d'ester en justice.

La commune risque de devoir solliciter une expertise judiciaire, pour laquelle elle devra être représentée par un avocat dans le dossier du chemin rural de St Pantaléon à Roussillon.

Approuvé par 13 voix pour et une abstention (M. Heckmann)

6. Incorporation dans la voirie communale.

La partie basse du chemin du stade, depuis l'angle nord-est du terrain de foot, est constituée par trois parcelles du domaine privé de la commune qu'il faut incorporer à la voirie communale.

Approuvé à l'unanimité

7. Modification des statuts de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon.

La loi NOTRe prescrit notamment l'exercice, à titre obligatoire pour les communautés de communes, des compétences suivantes à compter du 1/01/17 :

- Actions de développement économique définie comme suit « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Approuvé à l'unanimité*

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Rapports annuels 2015 de la S.D.E.I. et du Syndicat des Eaux de Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité

9. Prime de fin d'année du personnel communal.

Le montant de cette prime est fixe, quel que soit le grade ou le temps de travail, et est versé au prorata du temps d'activité annuelle de l'agent dans la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

POINT SUR LES TRAVAUX ET COMMISSIONS.

- Chemin de la Billiotte, route départementale 900, chemin des lièvres.
- Lancement de la consultation pour la construction du hangar municipal et l'aménagement de l'entrée du cimetière.
- Remerciements pour la qualité du travail réalisé par les employés communaux et ce malgré les difficultés qui ont pu être rencontrées du fait des congés maladie. Le garde champêtre ne va plus pouvoir assurer le ramassage scolaire durant quelques semaines, pour raisons de santé ; la recherche d'un chauffeur remplaçant pour le mercredi matin s'avère très ardue.
- Rénovation des courts de tennis : l'opération pourra être inscrite sur le budget 2017, après examen des éléments de l'année de l'école de tennis.

QUESTIONS DIVERSES.

- Réponse de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé à la pétition adoptée pour la défense de la maternité d'Apt. Décision le 9 novembre de la fermeture de la maternité.
- Accueil des nouveaux arrivants à Goult : mise en place en début d'année prochaine (H. Chabowski)

* * * * *

ATTENTION : RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE organise le recensement des communes. Notre commune est concernée par le recensement qui aura lieu **du 9 Janvier au 18 Février 2017**.

Ce recensement est important.

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936, puis de 1946 à 1999, les intervalles de temps ont varié de 6 à 9 ans.

Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

Voir la suite en page 20

Les permanences à Goult

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.C.A.S

Sur rendez-vous, avec Madame Michèle DIDIER à la Maison Domitia bureau du rez-de-chaussée de l'ADMR, contactez le secrétariat de mairie.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@fedes84.admr.org).

Aide juridique fiscale et administrative

Le **vendredi de 9h30 à 12h** à la salle Domitia par l'association « du jeu dans les roues »
tél. : 06 09 500 300.

www.dujeudanslesroues.com

Info santé

La Mutuelle Générale d'Avignon

Les permanences de la Mutuelle Générale d'Avignon auront lieu désormais à l'ancien local de la maison de village (à la Maison Domitia) où une conseillère mutualiste vous accueillera une fois par mois. Les R.V doivent être pris obligatoirement auprès du secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16 (la conseillère organisant son planning pour plusieurs communes). ■

Pierrette Drouard (adjointe aux affaires sociales)

L'information municipale

La lettre d'information

La maison de village envoie une lettre d'information mensuelle (ou bimensuelle) dématérialisée par courrier électronique. Elle met en valeur les animations passées mais également les activités à venir. Ce document est envoyé à toutes les personnes qui en font la demande. Alors, inscrivez vous sans plus attendre en envoyant un mail à maisondevillage344@orange.fr et vous recevrez ainsi votre prochaine lettre d'information goultoise. Participez à la promotion de votre village en étant vous-même acteur de la communication locale : faites circuler à votre tour l'information à vos contacts ! ■

Le conseil municipal des jeunes

Année scolaire 2016-2017 : élection du 19 octobre 2016

Maire du conseil municipal des jeunes : Emma Feuillet

Adjoints du conseil municipal des jeunes : Elise Frank, Ethan Cebe Servan, Jeanne Boulanger

Membres du conseil municipal des jeunes : Raphaël Mira Rivoirard, Titouan Boulanger, Herrnès Naït, Aron Rossi, Jade Desfournaux, Lola Schricke, Kenzo Derbali, Corentin Assmus, Léo Franger Riva, Clara Feuillet, Evan Martelli, Orane Frank. ■



Les travaux sur la D900

Les travaux réalisés par le Conseil départemental se poursuivent en respectant le calendrier annoncé au mois de Septembre.

Le recalibrage et l'élargissement de la départementale 900 dans la zone Lumières-Les Beaumettes entrent dans la dernière phase ; après les travaux de déboisement et de dépose des lignes téléphoniques, les tractopelles s'attaquent au pied de la falaise.

Pendant la période des travaux et pour la sécurité de tous dans ce lieu de grande circulation il a été nécessaire de replacer des alternats ; le trafic s'en est trouvé naturellement perturbé.

Parallèlement à ces travaux l'accès à la Gare de Lumières a été redessiné et permettra d'améliorer grandement les entrées et sorties de ce site de plus en plus fréquenté. De même la rampe d'accès au nouveau parking a été réalisée.

Sur la RD 900, en direction d'Apt, les deux tourne-à-gauche aux carrefours du Chemin des Lièvres et de la route de Roussillon sont achevés. Il n'y a pas eu de retard dans l'exécution de ces aménagements. ■

Article : D.P. - photos : S.F.



Un jeu à l'école maternelle

Lors des vacances de la Toussaint, le service technique de la mairie a installé un nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle. Du nom de « corsaire », ce jeu se compose d'une structure de plusieurs espaces permettant aux enfants de s'amuser au gré de leur imagination. Les agents ont donc assuré le montage, pièces par pièces, dans la conformité des règles de sécurité. On trouve sur le sol un tapis, composé de plusieurs éléments caoutchoutés, complété d'une pousse de gazon assurant ainsi une absorption des éventuels chocs. Cet équipement a été acheté auprès de la société « Loisirs aménagements » de Vivonne. ■

Article et photo : S.F.



La médiathèque municipale...

...avec le réseau « *Entre monts et vallée du Calavon - 1 inscription = 9 médiathèques* »

Depuis le mois d'octobre, la médiathèque est devenue municipale et accueille le point d'information touristique et la maison de village. Comme ont pu le constater les usagers, la médiathèque est ouverte beaucoup plus souvent : **du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. La médiathèque est fermée le lundi, le jeudi après-midi, le dimanche et les jours fériés.**

Les bibliothécaires des communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Murs, Roussillon, Saint Saturnin les Apt, Apt, Saignon et Jocas en partenariat avec le Service Livre et Lecture de Vaucluse (anciennement BDP), ont en réseau leur catalogue respectif (soit 99 800 documents). Les usagers peuvent ainsi bénéficier des offres documentaires de chaque structure afin de valoriser l'accessibilité à la culture pour tous.

Le catalogue complet des documents du réseau est disponible sur Internet, en se rendant sur le site http://cc-du-pays-dapt.c3rb.org/opac_net/

...avec le collectif des bénévoles...

La médiathèque, avec son nouveau mode de fonctionnement, est à votre service et vous propose un grand choix de lectures dont voici des exemples parmi les achats les plus récents :

- *Babylone*, de Yasmina Reza (prix Renaudot)
- *Ecoutez nos défaites*, de Laurent Gaudé
- *La succession*, de Jean-Paul Dubois
- *Continuer*, de Laurent Mauvignier
- *Hôzuki*, de Aki Shimazaki
- *Les Absents*, de Georgia Makhoul
- *Un paquebot dans le ciel*, de Valentine Goby
- *La vie retrouvée*, biographie de Charlotte Delbo de Ghislaine Dunant (prix Fémina essai)
- *Les chemins noirs*, de Sylvain Tesson
- *Soyez imprudents les enfants*, de Véronique Ovaldé.

Le coup de cœur de Mireille

Voici un témoignage bouleversant : « Vous n'aurez pas ma haine » d'Antoine Leiris. Sa femme

et mère de leur petit Melvil (17 mois) est une des victimes du Bataclan. Comment survivre après cette tragédie ? Ce livre est le récit de chaque petite victoire sur le malheur. Sobre, délicat, émouvant, d'une infinie tendresse, c'est une formidable leçon de vie dans laquelle on comprend bien que père et fils ont besoin l'un de l'autre pour avancer. « *Le jeu est son arme, la prochaine bêtise son horizon, un enfant ne s'encombre pas des choses des grands.* »

Celui de Heidi

« Toute la lumière que nous ne pouvons voir » de Anthony Doerr est l'histoire de Marie-Laure, jeune aveugle réfugiée avec son père à St-Malo et Werner, orphelin d'une ville minière allemande et génie des transmissions électromagnétiques, dans les années 1934-44 jusqu'à aujourd'hui. Cette fresque historique nous emmène dans la tourmente de l'invasion allemande jusqu'à la Libération. C'est un roman lumineux sur cette période sombre avec des personnages attachants.

Le conseil de Dominique

« Chanson douce » de Leïla Slimani est un livre efficace, écrit au scalpel par une jeune auteure qui représente une nouvelle mouvance d'écrivains français complètement ancrés dans la réalité d'aujourd'hui. Prix Goncourt 2016 mérité.

Et aussi

« Au commencement du septième jour » de Luc Lang est l'histoire de Thomas, informaticien, père de deux jeunes enfants dont la femme vient d'avoir un très grave accident sur une route où elle ne devait pas être. Commence alors une quête où chacun de ses rôles d'époux, de père, de fils et de frère est un combat. Thomas se trouve emporté dans une course dans les tempêtes, une traversée des territoires intimes et des géographies lointaines. Sans oublier les romans **policiers** dont :

- *Il reste la poussière*, de Sandrine Collette
- *Le dompteur de lions*, de Camilla Lackerg.

Et des livres en gros caractères avec beaucoup de romans de terroirs. N'hésitez pas à venir découvrir votre médiathèque pour partager et savourer le plaisir de lire. ■

L'équipe de la médiathèque



Les Journées Européennes du Patrimoine

organisées par l'Association Patrimoine de Gault

Deux animations se sont déroulées les 17 et 18 septembre : Claude MARCO, conteur-botaniste a guidé les participants sur le chemin des Terrasses de Culture, émaillant cette balade de contes mythologiques, d'explications sur les utilisations culinaires ou médicinales des plantes. Un apéritif offert par l'A.P.G a clôturé cette matinée. Le dimanche après-midi, malgré un premier rafraîchissement des températures, un pique-nique s'est tenu sur le site de la chapelle de Saint Véran. DRISS a animé ce moment avec sa guitare et des chansons françaises, avec une prédilection pour le répertoire de Brassens.

Simon GIRAUD, de l'Association «Chroniques Épiques» a présenté dans la chapelle, une vidéo sur le personnage de Saint Véran, évêque de Cavaillon et dont la légende dit qu'il a vaincu la Coulobre, dragon sévissant à Fontaine de Vaucluse. A cette occasion Vincent LOMBARDO, membre de notre association, a réalisé une fresque (sur enduit frais) reprenant le thème du tableau de Nicolas MIGNARD (1606-1668) : Saint Véran terrassant le dragon, tableau visible dans la cathédrale de Cavaillon. Deux sculptures représentent aussi la tête du dragon. L'A.P.G remercie la municipalité pour le prêt du matériel nécessaire à ces manifestations. ■

Article et photos : Martine GREGOIRE, présidente APG



Jocelyne Battistini devenue coiffeuse pour son spectacle

«*Femme au bord de la cinquantaine*»

Depuis sa création il y a un an, la pièce de théâtre « Femme au bord de la cinquantaine » a été vue par plus de 400 personnes ! Incontestablement, ce fut le succès de l'année 2016 en Pays d'Apt.



Cette comédie que j'ai écrite et que j'interprète seule en scène, évoque le quotidien d'une coiffeuse qui rêve de transformer son petit salon de quartier en un vaste complexe « Soins du Corps-Bien Etre ». Mais avant de pouvoir concrétiser ses ambitions professionnelles, elle se heurte à ses parents, ses enfants, son mari, ses clientes récalcitrantes et...à ses fantasmes ! Heureusement Virginie, sa meilleure copine, est toujours là pour lui remonter le moral !

Ce spectacle très rythmé, est un véritable antidote contre la morosité ! On y rit du début à la fin ! Et si on y parle beaucoup des femmes, il intéresse aussi les hommes mais...osent-ils l'avouer ?! Samedi 24 Septembre, j'ai joué à la salle des fêtes devant un public enthousiaste, venu de Ménerbes, Lacoste, Apt, Saint Saturnin les Apt... Axel Artero, le fils de Bruno Artero mon metteur en scène, a assuré la régie. La soirée s'est terminée fort agréablement autour du verre de l'amitié. ■

Article et photo : Jocelyne BATTISTINI

Le voyage de Titin de Canto Durenço

Dimanche 02 octobre, l'association des Gais Lurons a invité la troupe du Canto Durenço venue de Cavailon à se produire dans la salle des fêtes du village. Devant un public de près de 80 personnes, les artistes ont interprété une joyeuse comédie musicale agrémentée de chansons et de rires. La troupe était accompagnée d'une très belle chorale qui a su captiver le public lui permettant de voyager à travers les pays du monde uniquement par la pensée.

Le 25 octobre, l'association a reçu Madame Marie d'Orsac pour une dégustation et une vente de produits du Sud Ouest. Ce sont près d'une

soixantaine de personnes qui se sont retrouvées à la salle des fêtes. Cette journée s'est déroulée dans une joyeuse convivialité. ■

Article et photo : Jacques CONSTANT



Goult fête Halloween

Samedi 29 octobre, le club des loisirs a cordialement invité petits et grands à participer à la soirée dédiée à Halloween. Cette animation a débuté par une traversée des rues du village où les enfants ont pu recevoir de nombreuses friandises. En effet, les commerçants ainsi que de nombreux particuliers se sont prêtés au jeu et ont chaleureusement accueilli tous ces petits spectres goultois. Nos chers petits n'ont pas manqué de bien se faire remarquer par la composition de leurs déguisements confectionnés avec passion, nous n'en doutons pas !

Après une promenade dans le village, tous ces participants de « l'au-delà » se sont retrouvés à la salle des fêtes. Là, une bonne soupe de potiron confectionnée par les bénévoles du club des loisirs, a été servie dans la joie et la bonne humeur. La soirée s'est poursuivie par une animation musicale très appréciée du public. Remercions tous les bénévoles des associations présentes qui permettent à nos enfants de profiter de ces quelques moments de joie en cette saison hivernale. Un grand merci à l'association des parents d'élèves pour la confection des nombreux gâteaux. ■

Article : S.F. – photos : Alice Philippe



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sur la place de la Libération devant le monument aux morts en présence d'une centaine de personnes et de cinq drapeaux. Monsieur le maire, Didier Perello, accompagné de Monsieur Gérard Martin, président départemental, ont procédé à la remise de quatre décorations à Messieurs Robert Loubaud, Maurice Jullian, Claude Donat et Marcel Icard au titre de leurs présence en Algérie.

La cérémonie s'est terminée par le traditionnel repas au restaurant l'Estellan au hameau des Imberts dans la joie et la bonne humeur. L'assemblée générale de l'association des anciens combattants de Goult se déroulera le dimanche 12 mars 2017 à 10h à la salle Domitia. ■

Article et photo : l'association



Le Téléthon 2016

Cette année, le Téléthon goultois s'est échelonné sur trois jours. Le programme décidé d'un commun accord avec les bénévoles du collectif, s'est orienté vers des animations variées. Le vendredi 25 novembre, le collectif a organisé le traditionnel repas à la salle des fêtes. Il faut souligner que ce repas n'est possible que grâce aux nombreux dons récoltés. Il est donc tout naturel de remercier les généreux donateurs pour leur geste altruiste. Tout au long de la soirée, le public présent a pu écouter Messieurs Alain Daumen et Robert Eymoni.

Le samedi 26 novembre, la randonnée amicale en quad a pris le relais et grâce à une participation très active de nombreux passionnés, cette sortie fut un succès. Nous remercions chaleureusement Monsieur René Colou pour son dévouement à l'organisation de cette animation. Puis, le samedi 03 décembre, se fut le tour du Chœur Domitia de se faire entendre à l'Eglise Saint-Sébastien. En effet, le public a pu redécouvrir le chœur d'hommes. Lors de ces journées, le collectif Téléthon a pu récolter la somme de 2830€ entièrement reversée pour la recherche médicale.

Le collectif tient à remercier tous les participants, de près comme de loin, pour leur participation à cet évènement. ■

Article : S.F. – photos : D.P.



Cours d'informatique à la carte

Voilà, c'est parti ! Depuis novembre, le premier groupe pour apprendre à se servir correctement de son ordinateur évolue dans son apprentissage avec une belle convivialité tous les jeudis à la salle Domitia de 14h à 15h30 sur réservation : comme je fais un service «à la carte», je ne prends que 3 ou 4 personnes. Si vous êtes intéressé(e) pour nous rejoindre, n'hésitez pas à m'appeler, suivant la demande, je peux envisager de créer d'autres groupes en fonction de la disponibilité de la salle.



« Après quelques péripéties comme cela peut arriver lorsqu'un nouveau service se met en place, la WiFi fonctionne bien et la salle Domitia est une belle salle de travail. » Je vais donc renouveler mon contrat pour cette nouvelle année 2017 ! La reprise des cours se fera le 12 janvier. Une participation de 10€ vous sera demandée à chaque session. Il est nécessaire de venir avec votre ordinateur portable.

Le savez-vous ? Pour bien « ranger » votre boîte mail, vous pouvez « imprimer » les mails que vous souhaitez garder dans vos documents grâce à une imprimante virtuelle. Plus facile pour vous y retrouver !

Questions et réservations : chantal@ambition-et-reussite.com ou 06 71 26 20 20. L'aide à domicile a toujours votre préférence et c'est avec plaisir que je me déplace sur Goult et sa proximité.

Si vous êtes auto entrepreneur, blogueur, président d'association, chef d'entreprise PME – PMI ou particulier passionné DOC'CP4 Informatique & Communication est fait pour vous. Voir <http://ambition-et-reussite.com/doccp4-informatique-communication/>

En attendant de vous accueillir, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2017 ! ■

Article : Chantal Peccatte,

Coach au Service de l'Individu et de l'Entreprise



La journée de la jussie

Le 24 septembre dernier, le Parc naturel régional du Luberon a organisé une journée citoyenne d'arrachage de la Jussie dans le Calavon-Coulon à Goult. L'objectif était de lutter contre la prolifération de cette espèce végétale envahissante qui menace la biodiversité de la rivière.

Originnaire d'Amérique du sud et introduite en Europe au XIX^{ème} siècle via les bassins d'agrément, cette plante aquatique a envahi depuis plusieurs années le Calavon-Coulon, de Cavaillon jusqu'à Goult. Elle entrave la circulation des poissons, élimine la végétation locale et peut provoquer une asphyxie du milieu aquatique.

Avec l'appui technique du Syndicat de rivière Calavon-Coulon (SIRCC), du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA), du SIRTOM de la région d'Apt et de Delta Plus, le Parc avait déjà organisé cette année deux journées d'arrachage le

9 juin et le 4 août 2016, qui ont permis de collecter 600 kg sur 700 mètres linéaires avec 19 personnes, entre le pont de la RD36 et La Bégude de Goult. Lors de la journée citoyenne du 24 septembre, proposée au grand public dans le cadre du « Mois des Parcs naturels régionaux en PACA », 1 120 kg ont été ramassés sur près de 1 500 mètres linéaires avec l'aide de 21 personnes (notamment des membres de l'Amicale des pêcheurs d'Apt et de l'Association Intercommunale des Riverains du Coulon-Calavon AIRCC). Les plantes ont ensuite été incinérées et non pas recyclées pour éviter les risques de dissémination.

Après ces trois campagnes d'arrachage, l'opération se poursuivra l'an prochain pour garantir une lutte efficace contre le développement de cette peste végétale ! ■

Jérôme Brichard
Technicien rivières et zones humides
Chargé d'étude Natura 2000 « Le Calavon et l'Encreme »



...le Parc du Luberon



Le jour de la nuit

En partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, Goult a participé au Jour de la nuit le samedi 8 octobre.

Conscient des effets de la pollution lumineuse sur l'environnement, la biodiversité et la santé, le Parc naturel régional du Luberon a inscrit son territoire dans la 8^{ème} édition du Jour de la nuit, qui s'est tenu le 8 octobre 2016. Voulant être actrice de cette soirée de sensibilisation, la commune de Goult a accueilli une randonnée nocturne et a procédé à l'extinction de l'éclairage public.

Depuis 8 ans, l'événement « Le Jour de la nuit » est l'occasion de rappeler que le sur-éclairage de nos nuits entraîne des nuisances sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine. Afin de sensibiliser aux effets de la pollution lumineuse, des animations ont été organisées dans de nombreuses communes du Parc naturel régional du Luberon. « Le Jour de

la nuit » a été l'occasion pour Goult de se placer sous le signe de l'exemplarité environnementale et de la lutte contre le gaspillage énergétique avec un programme en deux temps :

- extinction symbolique de l'éclairage public du village et du hameau de Lumières, jusqu'au matin,
- randonnée nocturne avec Olivier Léonard, accompagnateur professionnel. Après la contemplation du coucher de soleil depuis l'esplanade des astronomes, le petit groupe de 28 personnes a pique-niqué sur la colline de la Gardi pour apprécier l'extinction du village. La boucle pédestre, réalisée dans le noir ou à la frontale, a réservé de belles vues nocturnes sur la plaine de Gordes et les Monts de Vaucluse d'un côté, Bonnieux et Lacoste de l'autre.

Les conditions étaient également idéales pour observer le ciel étoilé et la constellation du cygne en particulier. ■

Article : PNRL - photos : Olivier Leonard



Pour accompagner la sensibilisation au respect du ciel nocturne, un livret a été distribué aux élus et au public : *Le Côté obscur des parcs naturels régionaux, un ciel nocturne à protéger*. Réalisé en partenariat avec les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il présente les enjeux et conseils pratiques à suivre pour bien éclairer.

Envoyé sur demande au 04 90 04 42 00

www.parcudeluberon.fr

Association Goult - Gueberschwihr

Tout d'abord, nous vous remercions d'être venus nombreux à notre traditionnelle choucroute le dimanche 9 octobre. Ce fut une bonne journée et nous remercions Monsieur Marcel Metzler d'avoir une fois de plus fait le déplacement pour le régal de nos papilles.

Comme vous le savez, 2017 est l'année du voyage retour du 30^{ème} anniversaire de notre jumelage avec Gueberschwihr. Le déplacement est prévu du 28 avril au 1^{er} mai. L'organisation de ce voyage nous oblige à savoir le plus rapidement possible le nombre de personnes qui monteront en Alsace. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de Madame Monique Farget au 04 90 72 23 24, Présidente de l'association, ou de Madame Lydie Molinas au 04 90 72 34 04, afin de vous inscrire dès que vous aurez pris votre décision. Cela ne vous engage encore nullement, mais nous permettra de réserver le car en conséquence du nombre de participants. Pour tous ceux qui n'ont pas encore de correspondants, nous pourrions ainsi programmer



l'hébergement de chacun. Courant janvier, nous serons en mesure de vous communiquer le prix du voyage, en fonction du prix du car et de la sortie prévue en Alsace.

Le dimanche 8 janvier, aura lieu notre loto du jumelage, à la salle des fêtes, à partir de 14H30. Nous vous invitons à y venir très nombreux. C'est à cette occasion que ceux qui le désirent prendront leur carte d'adhésion à l'association. À très bientôt et passez de bonnes fêtes de fin d'année. ■

Article et photo : l'association

Le Moto Club à Villars



C'est à Villars, sur une piste magnifique, aux couleurs de l'automne, que le Moto Club de Goult a organisé la finale du Championnat PACA et Rhône Alpes, d'endurance tout terrain, quad et moto 2016.

Samedi 12 novembre, 120 pilotes en quad étaient inscrits. Les résultats : en course solo, pour 2 h 30 de course : 1^{er} Thomas Paul, 2^{ème} Perrick Schweda, 3^{ème} Didier Charbonnel, 4^{ème} Remy Moscone, 5^{ème} Elie Moscone du Moto Club de

Goult. En course équipage, pour 3 h 30 de course: 1^{er} Baptiste et Clément Brun, 2^{ème} Mathieu et Anthony Baille. Dimanche 13 novembre, 330 pilotes prenaient le départ. Les résultats : en course solo, pour 2 h de course : 1^{er} Valentin Richaud, 2^{ème} Alexandre de Korsak, 3^{ème} Yannick Imbault. En course équipage, pour 4 h de course : 1^{er} Yohan Lafont et Charlie Marcellin, 2^{ème} Peter Germain et Henri Giraud.

Bravo à tous les pilotes, nous avons pu admirer leur technique tout au long de ces deux jours. Le président, Claude Pézière, remercie tous les bénévoles qui ont, depuis plusieurs mois, préparé cette piste pour offrir les meilleures conditions possibles tant aux pilotes qu'au public cette année encore en grand nombre. Remerciements aux partenaires, officiels de la LMRP, FFM, autorités administratives, Sous Préfecture, Mairies de Villars, Goult, Gordes, la section des randonneurs quad dirigée par Ariel Arnaud et René Colou, les responsables de l'animation et bien sûr les propriétaires de Villars qui mettent leurs terrains à notre disposition. ■

Article et photo : l'association

www.motoclubdegoult.fr

Associations

Le judo Club

C'est reparti ! Les enfants, les ados et les adultes ont repris le chemin du dojo. Trois cours bien remplis, mais il reste encore quelques places. Les cours ont lieu les mardis et jeudis de 17 heures à 18 heures pour les jeunes enfants, de 18 heures à 19 heures pour les enfants plus âgés et de 19 heures à 20 heures 30 pour les ados et les adultes. Les inscriptions se font encore et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas, venez nous voir pendant les heures d'ouverture.

Cette année, notre animation se fera au mois de février, à la salle des fêtes. La date sera communiquée par voie d'affichage. Vous êtes tous invités à venir voir nos judokas défendre les couleurs de notre village. Prochainement, ils vont répondre aux invitations de différents clubs du département et feront usage de tout ce que leur professeur leur

enseigne. Le judo est un sport où l'on apprend, hormis des techniques de combat, des règles de vie indispensables à la vie de chacun. Le respect et la politesse en font partie avec bien d'autres. Cet ensemble de règles forme « le code moral », que chaque judoka se doit de respecter en cours et, en principe en extérieur aussi. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. A l'an qué ven ! ■

Article et photo : Lydie MOLINAS



Les Randonneurs des Restanques...vous souhaitent de joyeuses fêtes et une très belle année 2017 !



Nous avons démarré en septembre par une très belle balade sur la côte bleue. Et nous nous sommes régalés en parcourant le Mont Serein. Vous pouvez voir quelques-unes de nos randonnées sur notre site en cliquant sur

nos différents articles : www.randogoult.com Nous allons nous aussi fêter cette fin d'année par un repas gastronomique : régaler nos papilles est aussi important que nous régaler la vue avec de beaux paysages ! Voici un aperçu de notre programme sur janvier DÉPART 10H00 :

Dimanche 08/01 : Villars – St Saturnin

Vendredi 13/01 : Col de Gordes

Dimanche 22/01 : Etang de la Bonde

Vendredi 27/01 : Aureilles.

Si vous avez envie de nous rejoindre, il suffit d'appeler Chantal au secrétariat 0671262020 ou d'envoyer un mail à randogoult@gmail.com, nous vous accueillons avec plaisir. « Marcher, s'oxygéner, découvrir, visiter... tout cela dans la joie et la bonne humeur » pourrait devenir notre devise car tels sont nos buts au sein de l'association. À bientôt ! ■

Article et photos : le bureau

www.randogoult.com 

Le Rio Calaho Country

Le club est parti en Espagne du 23 au 29 octobre avec 15 adhérents du club pour participer au festival international de country qui réunit, chaque année, plus de 750 personnes. Ce 5^{ème} festival a grandi au fil des ans pour devenir un événement incontournable de la musique et de la danse Country en Europe avec les meilleurs

chorégraphes, artistes, et professeurs de danse. Cours de danse et stages de tous les niveaux le matin, bal les après-midis et un concert différent chaque soir, ont fait de ce séjour le moment fort de l'année pour le Rio. Renseignements et contacts : Alain 06 67 96 84 14 ou Nathy 06 59 21 68 09. ■

Article : l'association

www.riocalahocountry.com 



...le 11 novembre d'une idée dans l'air...

Dans le cadre de commémorations (hommage à...) 2014-2018, un laboratoire artistique et citoyen a réfléchi aux moyens de mise en place de nouveaux rituels autour des commémorations. Après « Lettre d'Amours A NOS MORTS » en 2015, la compagnie une idée dans l'air... fait une proposition autour des commémorations du 11 novembre 2016 à Apt et Pays d'Apt Luberon autour de la notion NE PAS TOMBER - SE RELEVER.

À cette occasion, elle organise avec la classe de CM1-2 de Mme Chabert de l'école de Goult un atelier au monument aux morts où les enfants sont amenés à choisir un nom de soldat et à écrire un haïku* en imaginant le moment où il tombe au combat et ne se relève pas. Puis avec la complicité des Gais Lurons, un atelier-rencontre intergénérationnel avec un groupe d'adultes pour explorer ensemble ce thème NE PAS TOMBER - SE RELEVER.

Qu'est-ce qui faisait tenir debout les soldats de 14-18 dans une guerre qui n'en finissait pas et comment, chacun de nous dans nos vies, on reste debout dans notre quotidien et face aux événements du monde ? Enfin, une sortie dans le village pour aller à la rencontre des habitants. Les interroger sur « c'est quoi pour vous le 11 novembre ? » et leur confier les œillets rouges** porteurs des noms des soldats avec mission de les ramener le jour de la cérémonie en leur offrant un haïku en échange. Plusieurs enfants ont été présents à la commémoration pour lire leur poème. En voici quelques-uns en fin d'article.

Ce travail s'inscrit dans un projet d'école qui aura une suite autour de la Résistance sur les Sentiers de mémoire du Maquis de Gordes pour

appréhender l'histoire autrement, avec son corps en faisant se croiser la poésie. Action soutenue par la mairie, l'association des Anciens Combattants et l'association des Parents d'Élèves de Goult et menée par Séverine Bruneton et Giulia Ronchi en collaboration active avec Anne Chabert, professeur d'école. Séverine, plasticienne et Giulia Ronchi sont artistes associées à une idée dans l'air. ■

uneideedanslair@orange.fr

légende photos : rencontre intergénérationnelle dans la salle des fêtes de Goult et action des œillets à la rencontre des habitants.

*un haïku est un court poème en 3 vers d'origine japonaise.

**des œillets rouges pour exprimer l'amour collectif et la tache rouge au cœur évoquée dans Le dormeur du val d'Arthur Rimbaud. Une façon aussi d'embrasser collectivement ces hommes qui ne sont jamais rentrés chez eux à Goult et partout dans le monde.





...les haïkus des élèves de CM1-CM2 Goult novembre 2016

Kaina :
Mort pour la France
Et pour les citoyens
Et pour les enfants aussi.

Lukas :
Ô liberté tu vas me manquer
Le guetteur avance
Trébuche.

*Je me suis battu
Pour mon pays la France
Pourtant je suis mort.*

Alaïs :
Je suis mort
Pour la liberté du pays
Je vous ai délivrés.

*C'est un soldat vaillant
Qui est tombé pour son pays
Sa famille.*

Jeanne :
Les flocons tombent
Quand je vis ma vie défilier
La mort arrivait
Les flocons tombent.

Emma :
Ô liberté tu vas me manquer
Je vais devoir te quitter
Oh...

Louna :
Ô liberté
Je dois te quitter désolé
Je suis mort pour toi.

Enzo :
Je suis parti à la guerre
Je ne reviendrai pas
Et je suis mort.

Ethan :
Il s'est fait toucher au torse
Il sent qu'il va mourir
Il va mourir

*Les rafales crépitent
Les brusques silences
L'appel de ta mort puante.*

*Haïku sur Bonnot Raphaël
Vaillant soldat Bonnot Raphaël tombe
Il meurt, on ignore comment
Sa femme est triste.
Raphi*

*Haïku sur Léon Hardi
Sur cette couverture blanche
S'installe sa triste vie
Et celle des autres aussi.
Lola*

*Haïku sur Félix Baudrier
C'est un soldat vaillant
Qui est tombé pour son pays
Sa Famille.
Jade*

*Haïku sur Paul Grégoire
Sur ce blizzard blanc
Arrive le sang
La mort m'emporte sans cesse.
Marie*

*Haïku sur Gustave Laugier
C'est un soldat vaillant
Et courageux
Mort pour la France.
Tatane*

*Haïku sur Paul Grégoire,
C'est un soldat vaillant
Mort pour la France
On connaît son nom, son courage.
Lyly*





DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



du 19 janvier au 18 février 2017

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- 2 Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
LPEKD66
Mthab73

- 3 Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 5
M, Nombre
0 1 4 0 0 5
log1 log2

- 4 Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

Le règlement local de publicité

Les publicités, enseignes et pré-enseignes, sont soumises à une réglementation nationale depuis les lois de 1979 et 2010, et le décret de 2012. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie.

Les communes peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP). La commune s'est dotée d'un RLP en 1999 ; il est actuellement en révision. Le RLP est pris à l'initiative du maire. Ses dispositions doivent être compatibles avec la charte du parc naturel régional (PNR) ou avec les orientations de protection, de mise en valeur

et de développement durable applicables dans les communes situées dans l'aire d'adhésion d'un parc national. En présence d'un RLP, c'est au maire uniquement que reviennent les compétences d'instruction de dossier et de police. L'exploitant d'une activité qui souhaite installer, remplacer ou modifier un support d'enseigne ou de pré-enseigne doit effectuer une demande d'autorisation cerfa n°14798*01 auprès du maire. Toutes les enseignes sont soumises à autorisation.

Un RLP peut aussi définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants. Pour plus de renseignement, veuillez contacter le secrétariat de la mairie au 04 90 72 20 16. ■

Les chiens doivent être tenus en laisse !

Il arrive souvent de voir des maîtres laisser librement leur chien gambader durant la promenade. Heureux propriétaires, n'oubliez pas ces quelques règles à respecter sur les espaces publics : votre animal doit être tenu en laisse en permanence (Loi n°83.629 du 12 juillet 1983). Même s'il est « gentil et ne fait de mal à personne ». Si votre chien est classé « dangereux » (de 1^{ère}

ou 2^{ème} catégorie), il doit également être équipé d'une muselière et tenu en laisse par une personne majeure. Vous devez à chaque instant pouvoir maîtriser votre animal, tout particulièrement si vous rencontrez des personnes, surtout des enfants, des cyclistes et d'autres chiens.

De plus, nous vous remercions de penser à utiliser les sacs à votre disposition permettant de ramasser les déjections de votre animal trop souvent à la vue de tous dans les espaces publics de notre village. ■

Présidentielle et législatives 2017 : les dates des prochaines élections

Présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française, les électeurs voteront le samedi précédant la date de l'élection en métropole.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Sénatoriales

C'est la date du dimanche 24 septembre 2017 qui a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales concernant les 170 sièges à pourvoir (départements de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, départements d'Île-de-France, outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon et 6 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France). **Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.**

C'est le ministre de l'Intérieur qui avait communiqué ce calendrier électoral au Conseil des ministres du mercredi 4 mai 2016. ■

Publié le 21 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Applications mobiles Pôle emploi «Mon espace»

Vous êtes inscrit à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi ? Découvrez l'application mobile Mon Espace de Pôle emploi ! Désormais, vous pouvez envoyer des justificatifs après les avoir pris en photo avec votre smartphone (ex. : bulletins de salaire, arrêts maladie...) dans le cadre de votre actualisation et d'un changement de situation.

Vous pouvez aussi contacter votre conseiller référent par mail. L'email de votre conseiller est en effet à votre disposition pour un contact rapide.

A qui s'adresse cette application mobile ?

Aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui souhaitent pouvoir accéder à leur dossier, gérer leurs démarches administratives et s'actualiser.

Pour quoi faire ?

L'application mobile Mon espace vous aide pour vous actualiser accéder à vos courriers et à vos attestations suivre votre indemnisation rechercher une agence Pôle emploi. En un mot, cette application mobile facilite votre relation avec Pôle emploi, en complément de votre relation avec votre conseiller.

À télécharger sur Google Play, l'AppStore ou sur Emploi Store. ■

Recherche d'emploi : à quelles aides pouvez-vous prétendre ?

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par Pôle emploi, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi. Elle est versée durant une période variable selon la durée de l'activité professionnelle antérieure. Le montant de l'ARE se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Son montant total ne peut pas être inférieur à un montant minimum, ni dépasser un montant maximum.

Aides à la formation

Pôle emploi peut financer, sous certaines conditions, une formation professionnelle nécessaire à la reprise d'un emploi d'un demandeur d'emploi ainsi que des aides à la recherche d'emploi. Certaines formations sont éligibles au compte personnel de formation afin d'acquérir une qualification (diplôme, certificat de qualification professionnelle...), des connaissances de base (socle de connaissances et de compétences) ou d'être accompagné pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les personnes qui suivent certaines formations peuvent obtenir, durant cette formation, l'aide au retour à l'emploi formation (Aref) ou encore la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE). Enfin, pour ceux dont les droits à l'allocation chômage prennent fin pendant une formation, il est

possible de bénéficier, sous certaines conditions, d'une allocation appelée rémunération de fin de formation (RFF).

Aides à la création ou à la reprise d'entreprise

Arce, Accre, Nacre, Cape : Pôle emploi verse, sous conditions, des aides financières à un demandeur d'emploi pour créer ou reprendre une entreprise. L'Arce est le versement d'une partie du reliquat des allocations chômage restantes. L'Accre est une exonération partielle de charges sociales durant un an. Le Nacre permet d'accompagner le demandeur d'emploi au moins trois ans. Enfin, le Cape permet à une société de fournir à un porteur de projet une aide pour créer ou reprendre une entreprise.

Aides à la reprise d'activité

Afin de faciliter son insertion professionnelle, un demandeur d'emploi peut, sous certaines conditions, bénéficier d'aides à la reprise d'activité attribuée par Pôle emploi. Il existe différents types d'aides :

- prime forfaitaire mensuelle à destination de certains demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- prise en charge totale ou partielle par Pôle emploi des frais d'apprentissage du permis de conduire (permis B) ;
- prise en charge totale ou partielle par Pôle emploi des frais de transport dans le cadre d'une recherche d'emploi (déplacement en voiture ou en train). ■

Publié le 04 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Environnement



Le débroussaillage

Le débroussaillage réglementaire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situées à moins de 200 mètres de bois, forêt, plantations, reboisement, landes, garrigues ou maquis. Plusieurs cas de figure sont possibles selon le zonage du document d'urbanisme de votre commune:

1) cas général : votre propriété est en zone non urbaine, vous devez débroussailler les abords des constructions:

- dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou

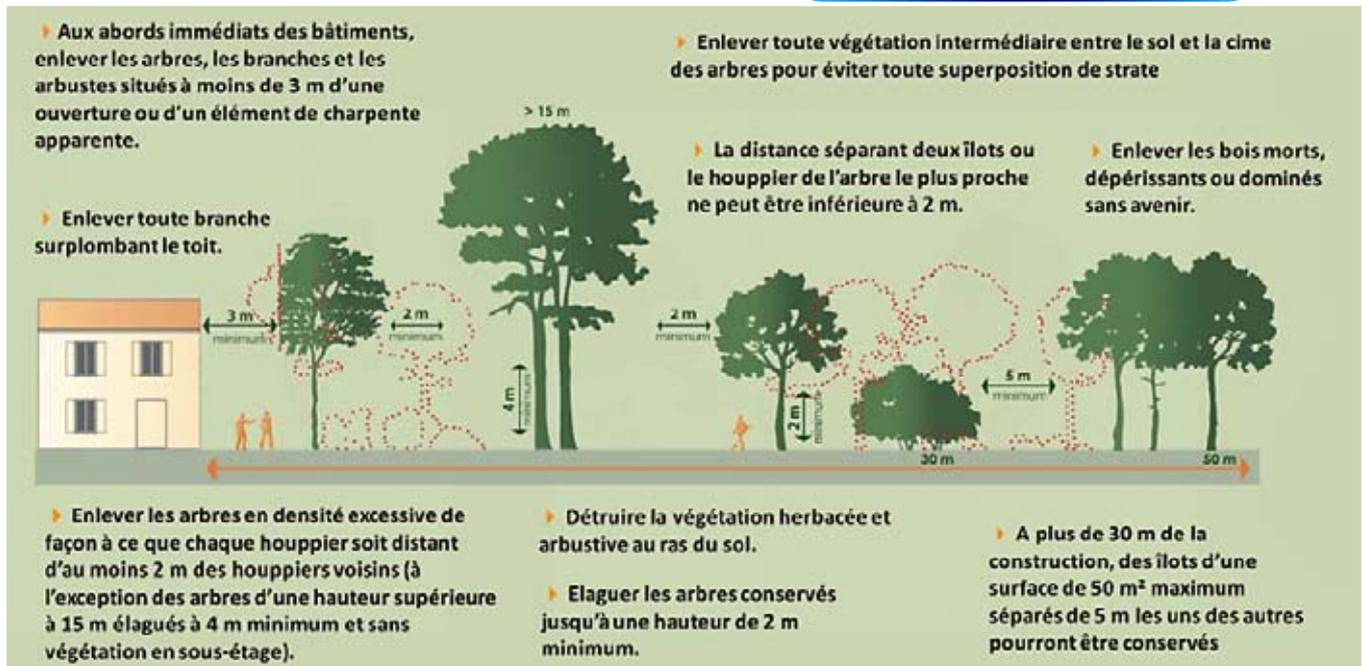
installations de toute nature, y compris les piscines, - 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

2) cas particuliers : votre propriété est située en zone urbaine ou dans un lotissement (c'est également le cas des ZAC, AFU, camping, stationnements de caravanes...), vous devez débroussailler la totalité de la surface de votre terrain, qu'il soit construit ou non. ■

Syndicat Mixte Forestier
3511 route des vignières

84250 LE THOR - Tél. : 04 90 78 90 91

www.syndicatmixteforestier.com

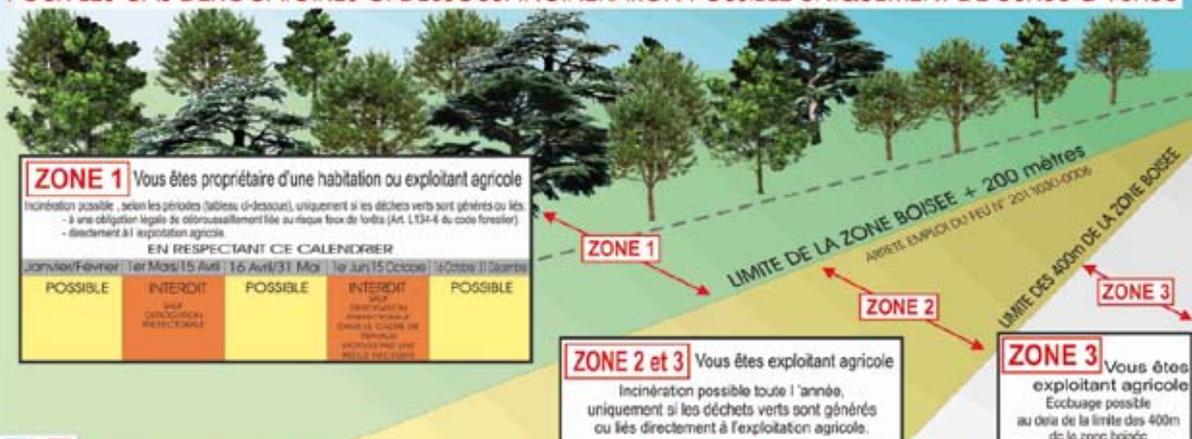


ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT

(infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30



DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a0266.html>

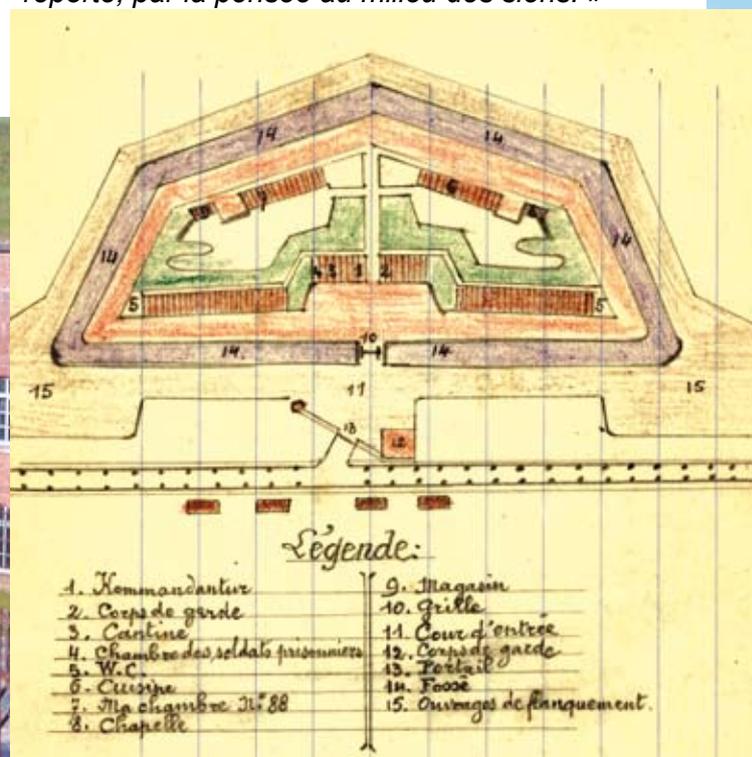
Validé en Sous Commission Jeux de forêts du 11.12.2014

Le capitaine Édouard MICHEL fut fait prisonnier en août 1914 alors qu'il était hospitalisé pour une appendicite dans le nord-est de la France. Les allemands ont emmené tous les officiers de l'hôpital et il fut enfermé dans le fort d'Ingolstadt en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre. Il a écrit huit carnets de ses années de captivité, relatant jour par jour ces heures sombres de la grande guerre, vécues du côté de l'enfermement. Ces carnets nous livrent un témoignage méticuleux et poignant des prisonniers de guerre, et parfois une note de naïveté et d'insouciance laisse le lecteur du XXI^{ème} siècle abasourdi, ces officiers n'avaient pas le même sort que les prisonniers communs pour la simple raison que la France détenait elle aussi des officiers prisonniers allemands. Voici son témoignage des 24 et 25 décembre 1914.

24 décembre : « La terre est recouverte de son blanc manteau ; Père Noël va circuler avec de grosses bottes ; je ne serai pas là pour voir la joie de mes filles, demain, à leur réveil. La journée sera pour nous, prisonniers, plus triste encore que les autres. Et en toute cette fin d'année notre pensée se reportera, plus souvent aussi, vers tous ceux que nous avons laissés en France. Si le Père Noël était bien gentil, il nous apporterait à nous aussi un cadeau, le plus beau : l'annonce d'une victoire de nos troupes. Enfin, le charbon est arrivé, nous avons reçu (contre 3 pfennigs) un sac de 50 kg de charbon par chambre. D'autres envois suivront-ils ? Il ne faut pas l'espérer. Ces 50 kg sont les bienvenus car nous commençons à souffrir sérieusement du froid. On va l'économiser. Il n'y aura pas, naturellement, de messe de minuit pour nous. Grâce à quelques camarades qui ont un colis

de France, ces jours derniers, nous allons faire le réveillon en améliorant largement le très maigre repas du soir que nous donne l'administration allemande. Pas de lettre depuis le 10 (décembre).

25 décembre : « Messe à 9h15 terminée par un très beau chœur dont l'exécution n'a rien laissé à désirer. Dans l'après-midi, exposition des objets et jouets du concours Lepine et visite des éventaires. On a vendu la petite fleur bleue au profit de la Croix Rouge française, la vente a produit plus de 500 francs. Parmi les objets exposés, les plus remarquables ont été un violon, un banjo, une flûte, des lampes à esprit de bois, des veilleuses, les caricatures, dessins, travaux au crochet, dentelle au fuseau, deux chats, un portrait, une souris savante, un lustre, une pendule, un ballon captif, une table chauffante, des mouches pour la pêche des salmonidés, un buste de fesses d'azur (en cire de bougie), une statuette (en mie de pain) représentant le Ct de la Rozière, etc, etc ... J'en passe et non des moindres. L'ingéniosité, l'adresse des prisonniers s'étaient donné libre cours. J'oublie les fleurs (en papier) et les pierres gravées. Le soir, brillant concert dans les chambres 15 et attenantes. Tout le fort y a assisté. On a chanté en chœur les hymnes nationaux d'Angleterre, de Russie, de Belgique et de France. Les échos du fort ont tressailli d'avoir à répercuter les sons de la Marseillaise et de la Brabançonne hurlés par 350 poitrines. Grâce à ces distractions variées, la journée s'est passée agréablement ; nous n'avons pas eu le temps de songer en ce jour où on se reporte, par la pensée au milieu des siens. »





Ci-dessous le règlement affiché à l'entrée du fort et qui nous sert de ligne de conduite. Je le reproduis sans y rien changer, dans le texte français, mis en regard du texte allemand.

Festungskommandatur – Ingolstadt

1° Tous les prisonniers de guerre seront soumis aux lois militaires valables pour l'Empire d'Allemagne.

2° La langue de conversation est l'allemand.

3° Tous les prisonniers sont astreints à se laisser vacciner.

4° Il est le plus sévèrement défendu aux prisonniers de porter une arme quelconque, la moindre contravention serait punie à la dernière rigueur.

5° Les prisonniers sont tenus d'obéir strictement aux ordres du commandant du fort, de même à ceux des gardes et sentinelles.

6° Il est permis aux prisonniers de se promener sur les remparts du fort de sept à onze heures du matin et de trois à sept heures de l'après-midi (1).

7° Il est défendu de s'approcher des sentinelles à plus de cinq pas (2), la sentinelle a l'ordre de tirer sur celui qui ne s'arrêtera pas au cri de « halte ».

8° Tout entretien avec les gardes et les sentinelles est le plus sévèrement interdit.

9° Des demandes, des plaintes, des désirs sont à dire en allemand au major de place, à l'occasion du contrôle du fort.

10° Les ordonnances sont obligés de nettoyer, tous les jours et le plus soigneusement, les logis et les carrières avant sept heures du matin (3).

11° Il n'est permis que d'écrire des cartes ouvertes; tous les paquets (contenant du linge, etc ...) qu'on veut envoyer, doivent être remis, ouverts et

avec adresse, au sous-officier du corps de garde. Chaque envoi postal, destiné pour les prisonniers, est soumis au contrôle précédent du major de place.

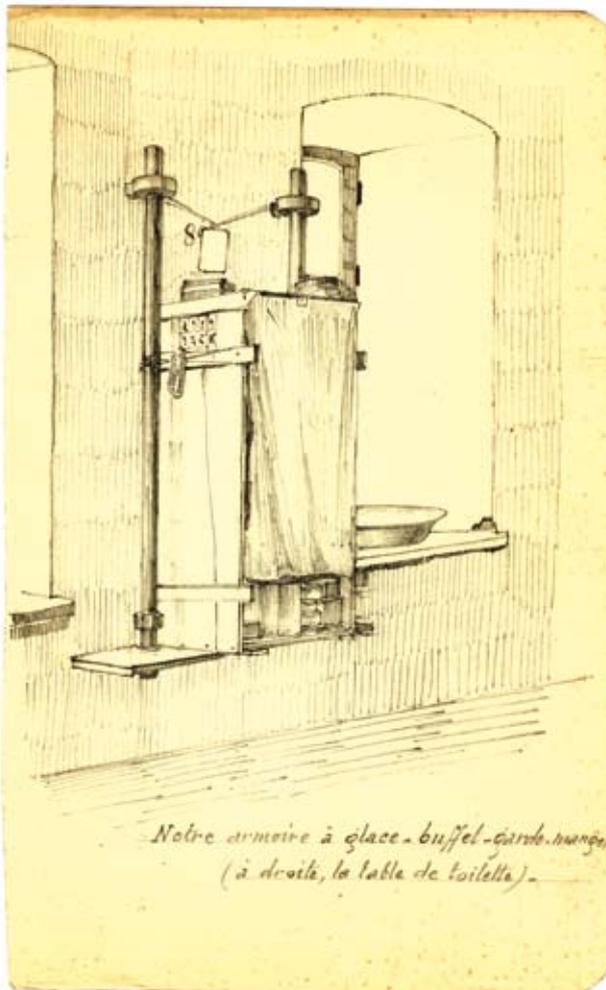
12° Des objets de prix (de l'argent etc) peuvent, pour être gardés, être remis au commandant du fort, qui donnera un reçu pour cela. On remettra ce dépôt au prisonnier, à leur mise en liberté, en échange d'un reçu.

13° Celui qui veut consulter le médecin doit en faire mention à l'occasion du contrôle de la part du major de place.

14° Les prisonniers ne peuvent recevoir la visite de leurs proches, etc, qu'après en avoir demandé la permission du commandant de la forteresse ; le temps de cette visite sera spécifié toute les fois. Le major de place assistera aux visites.

15° De temps en temps on fera l'office divin dans le fort.

Ingolstadt, 16 august 1914 - Der Festingsskommandant - Samhaber, Généralmajor Annexe : il est défendu aux prisonniers de laisser traîner des objets de prix, il faut toujours les garder, afin que personne ne soit tenté de les enlever.



*Notre armoire à glace - buffet-garde-manger
(à droite, la table de toilette)*

(1) Les heures ont été modifiées au fur et à mesure que les jours sont devenus plus courts. Quand il y a du brouillard la promenade n'est permise que dans les cours intérieures.

(2) C'est à moins de cinq pas qu'on a sans doute voulu écrire.

(3) Cette prescription n'est pas observée de façon très rigoureuse ; aucun contrôle sérieux n'est exercé. ■

Synthèse : Michèle MICHEL
Documents : Archives famille MICHEL
photo : Wikipédia

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Médiathèque - Point Info 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
ADMR de Goult 04 90 72 38 15
Trésorerie de Gordes 04 90 72 01 16
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
84400 APT
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 90 72 23 03
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
SDEI de Cavaillon 08 10 739 739
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.
Fermée le dimanche.
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)
contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>
Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au troisième trimestre 2016, l'indice de référence des loyers s'établit à 125,33. Sur un an, il est quasi stable. Mise à jour du 12 octobre 2016.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 18 décembre 2015, le smic horaire brut est de 9,67 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.466,62 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la médiathèque. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec une connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure. N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal.

*Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone.*

Merci de votre compréhension.

Nos joies,

MARIAGES,

MEZARD Lucas et TEXIER Elodie 10 septembre 2016

NAISSANCES,

PEZIERE Axel, Yoann, Eric 7 septembre 2016 à CAVAILLON

CHAINÉY Mila, Tessa 11 septembre 2016 à AVIGNON

BROCHARD Loïc 14 septembre 2016 à CAVAILLON

MERCIER MUNROE Chelsea, Louissette, Amy 10 novembre 2016 à AVIGNON

Nos peines,

DÉCÈS,

GROS épouse SCHNIEIDER Lucette 25 septembre 2016

MARTINEZ CHUECOS Antonio 19 octobre 2016

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

Où est-ce ?



Solution du numéro précédent

Où est-ce ?



La chapelle de Saint Véran

Goult

et ses animations

JANVIER

Le 08 : loto du jumelage à la salle des fêtes
Le 10 : cérémonie des voeux à la salle des fêtes
Le 15 : loto de l'ADMR à la salle des fêtes
Le 21 : repas des vigneronns à la salle des fêtes
Le 29 : loto du personnel communal à la salle des fêtes

FEVRIER

Le 05 : loto des parents d'élèves à la salle des fêtes
Le 12 : loto des gais lurons à la salle des fêtes
Le 14 : repas du CCAS à la salle des fêtes
Animation du judo club à la salle des fêtes date à venir

MARS

Le 12 : Théâtre de l'atelier section des adultes à la salle des fêtes
Le 18 : Grande veillée provençale à la salle des fêtes
Carnaval au village organisé par les parents d'élèves date à venir

AVRIL

Le 23 : 1^{er} tour de l'élection présidentielle
du 28 avril au 1^{er} mai : Voyage en Alsace « 30 ans du jumelage »

MAI

Le 07 : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle
Le 08 : cérémonie de la Victoire place de la Libération



SOUS RESERVE DE CHANGEMENTS

